

À
Monsieur le Recteur
de l'Académie de Toulouse

Objet : personnels infirmiers - campagne de tests antigéniques – cellules covid départementales

Monsieur Le recteur,

Le SNIES UNSA Éducation souhaite attirer votre attention sur les modalités du versement de la prime pour l'engagement dans la campagne des tests antigéniques. Depuis le début de la crise sanitaire, les infirmier·es de l'Éducation nationale en poste dans les départements de notre académie, se sont pleinement engagé·es dans l'intérêt du service public, pour l'accompagnement de nos élèves et de nos étudiants. Ces derniers mois, elles et ils ont aussi répondu très rapidement à votre demande de déploiement de dépistages dans les établissements.

Les personnels infirmiers se sont organisés pour la réussite de ces opérations, et la prise en charge très bienveillante des élèves, en plus de celle des personnels, qui n'entrent habituellement pas dans leur champs de compétences. La prime de 400 euros bruts visant à compenser ce surcroît de travail, et annoncée par notre administration au niveau national, comme au niveau académique, nous a paru de prime abord comme assez maigre, comparée à la charge qu'elle était sensée gratifier. Mais force est de constater que nous n'avons pas d'informations claires dans les départements, le flou est de mise.

Cette mission exceptionnelle et supplémentaire ne fait pas disparaître le cruel besoin de présence infirmière dans chacun de nos établissements scolaires, particulièrement en cette période où le mal-être de nos élèves est considérable. Les consultations infirmières que nous réalisons au quotidien sont indispensables, et ne peuvent s'effacer pour la gestion logistique avant, pendant et après les séances de test.

Aussi, nous demandons des réponses concernant les modalités de prise en charge financière des journées de tests, ainsi que pour la participation aux cellules Covid départementales, et ce pour l'intégralité de l'année scolaire en cours (2020-2021), que ce soit dans la résidence administrative comme hors de la résidence administrative, ainsi que la date de paiement de celles-ci. Chaque agent engagé dans une campagne de test doit être informé en amont des modalités exactes du versement de cette prime.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous remercions pour l'attention que vous donnerez à notre demande, je vous prie d'accepter, Monsieur le Recteur, mes plus respectueuses salutations.

Pour le bureau Académique
Marie-Pierre Rouanet-Gianazza
Secrétaire Académique SNIES UNSA éducation
snies.toulouse@unsa-education.org